

LES FORGES



Compte rendu de réunion

Nature de la réunion :

Conseil municipal

Date :

Mardi 29 septembre 2020

Ordre du jour :

- Forêt
- CLETC
- Plan Vélo
-
-
-

Diffusion :

- Membres de la commission
- Ensemble du Conseil Municipal
- Responsable Jeunesse
- Responsable Services techniques
- Secrétariat général

Membres présents	Membres excusés
MIDON Daniel, BAROTTE Emmanuel, BEGEL Jean-Pierre, GENIN Patrice, GIRARDET Nadia, HAUMONTE Mathilde, LAMERANDT Aude, LEUVREY Sylvie, MAHAUT Cyril, MANGIN Philippe, MOREL Marie-Edith, PATENAY Monique, PETIT Philippe, PFEFFER Frédéric, VILCOT Paul.	Laurent PAULY donne pouvoir à Philippe PETIT Catherine SCHMITT donne pouvoir à Daniel MIDON Sylvie LEUVREY donne pouvoir à Emmanuel BAROTTE Dominique DUCHANOY donne pouvoir à Monique PATENAY Anne-Lyse GROMER PELTIER

Rédigé par

J-Pierre BEGEL

Rapporteur :	
OBSERVATIONS	DECISIONS
<p>° <u>Coupes de bois.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de sécuriser le parcours de santé, le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise l'ONF à exploiter en coupe sanitaire, les parcelles 4a et 15. - L'ensemble des chablis du massif forestier sera exploité en régie et les bois vendus en bord de route, les houppiers et petits bois délivrés en affouage aux habitants au prix de 51 € le stère. - Les grumes seront vendues en régie en bord de route ; les houppiers et petits bois seront délivrés en affouages aux habitants au prix de 51 € le stère. - Les parcelles 1 et 14 seront exploitées pour délivrance en façonnage aux habitants au prix de 11 € le stère. 	

Rapporteur :	
OBSERVATIONS	DECISIONS
<p>° <u>Représentants à la CLETC.</u></p> <p>Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est déclaré élu membre titulaire : M. Jean-Pierre BEGEL - Est déclaré élu membre suppléant : M. Philippe PETIT <p>D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.</p>	

Rapporteur :	
OBSERVATIONS	DECISIONS
<p>° <u>« Vers un schéma communal des mobilités actives »</u> (piéton, vélo,...)</p> <p>Tous les axes structurants de la commune ont été mis en évidence tant pour le travail, pour le scolaire, le tourisme, les achats quotidiens des habitants... tout comme les cercles d'iso distance. Aujourd'hui, nous sommes sur des intentions d'aménagement pour répondre aux besoins des usagers dans l'environnement privilégié qui est le nôtre aux Forges</p> <p>Ainsi, ce schéma, plus global, dresse un état des lieux des mobilités actives (vélo et piétons) sur la commune et des potentialités pour le développement d'itinéraires cyclables balisés et sécurisés.</p> <p>A ce stade des réflexions, des axes de travail et des projets d'aménagements ressortent. Il apparaît ainsi nécessaire de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aménagements pour les déplacements touristiques et de loisirs, - des aménagements pour développer les axes structurants pour les déplacements quotidiens vers les pôles d'activités et de commerces que sont Golbey et Epinal, - des aménagements pour favoriser et sécuriser les déplacements au sein de la commune. <p>D'autres domaines ont été étudiés comme la Vélo Route Voie Verte qui traverse notre commune le long du canal. Un appel d'air pour le développement des mobilités actives est en cours à tous les niveaux (Département, Région et Etat).</p> <p>Un axe majeur : le développement du vélo à travers des aménagements spécifiques et des zones où le cycliste est protégé, notamment à travers les zones « trente ».</p> <p>La commune a donc choisi de solliciter le Département des Vosges (fin août 2020), l'Etat à travers l'abondement à la DSIL 2020 (fin septembre 2020) et à nouveau l'Etat à travers le Fonds Mobilités (fin octobre 2020).</p> <p>Quant à la liaison Les Forges-Golbey devrait être portée par la CAE (coût à 425.000 € pour le côté gauche et 500.000 € pour le côté droit).</p>	

Pour être complet, le dossier intégral est à votre disposition en mairie.	
---	--